

# Accès à la formation continue

L’inclusion professionnelle est un sujet complexe. L’un de ses aspects est la formation. En effet, même de nos jours, l’accès à celle-ci ne va pas encore de soi pour les personnes en situation de handicap. Les questions sont nombreuses : de nos jours, les « professions pour aveugles » typiques, telles que la vannerie ou l’accord de pianos, existent-elles encore ? Et si oui, les personnes ayant un handicap visuel les choisissent-elles encore vraiment ?

Selon moi, le progrès technologique a permis de considérablement étendre les possibilités de carrière des personnes en situation de handicap visuel. Les opportunités sont bien plus nombreuses. Le recours au smartphone facilite lui aussi de nombreux actes du quotidien. La liste de critères pour une formation continue accessible va dans le même sens, de sorte que le paysage de la formation peut continuer à être optimisé et développé.

Pendant ma formation commerciale de base et ma maturité professionnelle commerciale, j’ai bénéficié du soutien du service ambulatoire de l’école des aveugles de Zollikhofen. Lors de ces formations, mes inquiétudes se limitaient à la manière dont les enseignants allaient corriger les textes et les examens. En effet, le simple surlignage en rouge n’était pas possible. En outre, l’école des aveugles prenait en charge l’entier du transfert des supports et documents didactiques, car ceux-ci n’étaient pas automatiquement disponibles sous forme numérique.

Directement après mon apprentissage de commerce, j’ai suivi le cours de base de formatrice, grâce auquel je peux former des jeunes en apprentissage. Il s’agissait de la première formation continue que j’ai effectuée sans l’aide de l’école des aveugles. J’ai eu la chance que le site Internet du prestataire me soit accessible. Si cela n’avait pas été le cas, je n’aurais pas découvert ce prestataire et n’aurais pas pu suivre ma formation continue auprès de celui-ci. On constate donc que les sites Internet qui ne sont pas dépourvus de barrières limitent déjà l’offre de formation des personnes en situation de handicap visuel.

Avant le début de ma formation, j’ai contacté les personnes chargées des cours. Par chance, ces personnes ont fait preuve d’une grande compréhension et m’ont remis les supports de cours avant le début de la formation. Et ces supports étaient, pour la plupart, accessibles. Je pouvais donc les lire et les traiter. Avant une formation, je dois faire preuve d’une capacité à communiquer. Les personnes ayant un handicap de la vue doivent en parler ouvertement. Ce n’est que comme cela que les personnes voyantes comprendront le monde dans lequel nous vivons. C’est aussi ce que démontre l’étude sur le handicap visuel et le marché du travail, ou SAMS, qui est elle aussi mentionnée dans la liste de critères.

Je tiens à préciser que l’accès à la formation dépend fortement de l’individu auquel j’ai affaire en tant que personne presque aveugle. L’accès autonome à l’offre de formation ne va pas encore de soi. Lorsqu’une personne chargée de cours fait preuve de compréhension, prend l’initiative et essaie toujours de mettre à ma disposition les documents sous une forme accessible, tout fonctionne bien. Mais si j’ai affaire à quelqu’un qui ne se donne pas vraiment de peine, voire ne fait aucun effort, les choses se compliquent. J’ai par exemple entendu des choses comme : « Je parle un peu plus fort pour que Madame Moser m’entende aussi. » C’est bien gentil. Mais, Mesdames et Messieurs, j’entends très bien.

Selon un vieux dicton, « on ne cesse jamais d’apprendre. » Cela s’applique à tout le monde. Aux personnes aveugles, sourdes, jeunes ou moins jeunes. La liste de critères pour une formation continue sans barrières a posé les bases d’une participation autonome au système de formation suisse. Engageons-nous ensemble pour une formation accessible à tous et à toutes et pour atteindre cet objectif par le biais de la sensibilisation, de la communication par des personnes atteintes d’un handicap visuel et par une compréhension mutuelle. La Fédération suisse des aveugles et malvoyants, ou FSA, se fera un plaisir de conseiller les prestataires de formation et soutient ainsi la participation autonome au système de formation suisse.

Je tiens à remercier Travail.Suisse Formation ainsi que les universités populaires suisses pour avoir initié ce projet. Tirons tous et toutes à la même corde pour améliorer encore les possibilités de choix professionnel des personnes ayant un handicap visuel. Comme le veut la devise de la FSA : Ensemble, on voit mieux.

Daniela Moser, Fédération suisse des aveugles et malvoyants